#### <u>Département</u> BOUCHES-DU-RHONE



Envoyé en préfecture le 04/04/2024 Reçu en préfecture le 04/04/2024 Publié le 04/04/2024

ID: 013-211300181-20240327-D152024-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES

#### Séance du 27 Mars 2024

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation :

14/03/2024

L'an deux mil vingt quatre

Et le vingt-sept-mars

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Madame HAAS FALANGA Josiane, première Adjointe

au Maire,

#### **Présents**

C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL - F. BLARQUEZ M. NOEL GAMET- H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE S. REBUFFAT - R. BENEJEAN - M. DUMAS - J. DELCOURT F. CHEILAN - A. RATTIER - J. CHUECOS - N. LIGNY - A. VASAI C. UHL – P. CASTEAU

Excusé(s) ayant donné pouvoir

Absent(s) excusé(s)

Objet de la délibération 15 -2024

Subventions aux associations pour l'année 2024

G. MOURGUES à J. HAAS FALANGA M. AUGIER à A. VASAI S. AELVOET à C. ONTIVEROS S. LEBELLE à S. LUCZAK M. SOLER à F. BLARQUEZ J.L. CLOEZ à A. RATTIER A. JOUBERT à H. JAUBERT

Manon NOEL GAMET a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur: Frédéric BLARQUEZ

La ville de Cabannes apporte son soutien aux associations par la mise à disposition de locaux, de personnel, de matériel et de moyens de communication afin qu'elles puissent, de par leurs actions, participer à la vie locale.

Chaque année, ces aides sont bien souvent complétées par l'attribution d'une subvention dite de fonctionnement, qui fait suite au dépôt d'un dossier de demande de subvention par les associations.

Les demandes établies par les associations cabannaises pour l'année 2024 ont été examinées par la Commission Vie associative et Festivités en date du 13 Février 2024. Au terme de cette réunion et après étude des différentes demandes, il a été proposé au conseil municipal, le vote des montants suivants.

## **DÉLIBÉRATION**

Le Conseil Municipal,

## Entendu l'exposé du rapporteur,

Envoyé en préfecture le 04/04/2024 Reçu en préfecture le 04/04/2024 Publié le 04/04/2024

ID: 013-211300181-20240327-D152024-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Commission Vie Associative et Festivités en date du 13 Février 2024,

**Entendu** que Madame M. SOLER ne peut pas prendre part à la délibération et au vote concernant l'association les A.I.L

**Entendu** que Monsieur R. BENEJEAN ne peut pas prendre part à la délibération et au vote concernant l'association du Stade cabannais

Et après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

Article I : D'ATTRIBUER aux associations, au titre du I er semestre 2024, les montants détaillés au tableau suivant :

ASSOCIATIONS	Proposé pour 2024
A.I. L	1 500,00 €
ABLETTE CABANNAISE	2 000,00 €
AMICALE DU PERSONNEL	500,00 €
CLUB TAURIN	12 000,00 €
G.C.A.C.C	1 000,00 €
JUDO JUTJITSU CLUB CABANNAIS	300,00 €
SAUTES RIGOLES	2 000,00 €
STADE CABANNAIS	13 000,00 €
SUD REGARD	6 800,00 €

Article II : DE PRECISER que l'attribution de la seconde tranche des subventions aux associations fera l'objet d'une délibération ultérieure selon les montants détaillés au tableau suivant et en fonction de l'implication des associations dans la vie locale et de la réalisation de leurs activités :

<u>ASSOCIATIONS</u>	Proposé pour 2024
A.D.M.R	1 500,00 €
A.P.E.L St Madeleine	3 150,00 €
ALPILLE DURANCE LUBERON	750,00 €
AMIS DE L'ORGUE	150,00 €
AMIS DE St MICHEL	500,00 €
AMIS DU VIEUX CABANNES	900,00 €
ASS'MAT DE CABANNES	300,00 €
CHARRETTE DE LA St MICHEL	1 000,00 €

COMITE DE JUMELAGE	3 000,00 €
CROIX ROUGE	200,00 €
DON DU SANG	600,00 €
ES 13	600,00 €
FAUN'ETC	500,00 €
FCPE PRIMAIRE	300,00 €
FCPE COLLEGE	300,00 €
FOYER RURAL	2 500,00 €
LI RECOULETO	1 000,00 €
MARINE MAQUETTES CABANNES	400,00 €
MOTOCLUB CABANNAIS	300,00 €
Sté de CHASSE	1 000,00 €
U.S.E.P	6 200,00 €
VITRINE TOURISTIQUE CABANNAISE	500,00 €

Ainsi, le total de ces subventions s'élève à 64 750 € pour 2024 dont 39 100 € pour la 1e tranche.

#### VOTE

Pour : J. HAAS FALANGA - G. MOURGUES - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL M. AUGIER - F. BLARQUEZ - M. NOEL GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE

S. REBUFFAT - S. AELVOET - M. DUMAS - S. LEBELLE - J. DELCOURT - F. CHEILAN - A. RATTIER

J. CHUECOS - J.L. CLOEZ - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI - C. UHL - P. CASTEAU - M. SOLER

R. BENEJEAN Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

La Présidente, J. HAAS FALANGA Envoyé en préfecture le 04/04/2024 Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024
ID : 013-211300181-20240327-D152024-DE

La secrétaire de séance, M. NOEL GAMET

3/3